

N° DM/31/1.7/2023-10

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°1 dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, Place de la Juiverie
Lot 04 : Carrelage / Faïence

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2122-3 et R.2122-8,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2021-82 du 22 octobre 2021 relative à la passation de marchés de travaux allotés pour la réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie,

VU le marché conclu avec la SARL ART DES SOLS pour le lot 04 : Carrelage / Faïence, d'un montant initial de 7 541.22 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux travaux modificatifs suivants, relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- suppression de la pose et fourniture de 5m² de carrelage (article 4.01 de la DPGF), moins-value de 255.20 euros H.T.,
- suppression de la pose de 20m² de carrelage y compris liants (article 4.01 de la DPGF), moins-value de 600,00 euros H.T.,
- suppression des travaux de faïence en crédence derrière w.c. et lavabos (4.03 de la DPGF), moins-value de 588.80 euros H.T.,
- travaux supplémentaires de faïences et SPEC au R+1 du local B pour un montant total de 1 883.00 euros H.T.

VU le projet d'avenant n°1 correspondant aux modifications énumérées ci-dessus à conclure avec la SARL ART DES SOLS, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif pour la réhabilitation d'un bâtiment communal situé Place de la Juiverie, lot 04 : Carrelage / Faïence, et DECIDE de le signer,

PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique s'élève à + 525.30 euros H.T., soit + 6.97 % du montant total du marché initial : 7 541.22 euros H.T.,

... / ...

PRECISE que le nouveau montant du marché s'élève à 8 066.52 euros.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 27 février 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Carle

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : *28 février 2023*

Publiée le :

Notifiée le :

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines
Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00
Courriel : contact@perneslesfontaines.fr
Courriel Service des Marchés Publics : dq1@perneslesfontaines.fr
Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL A.R.T. DES SOLS
ZA La Cigalière
225, allée du Mistral
84250 LE THOR
Tél : 04.32.40.41.10
Courriel : carrelage@artdessols.fr
SIRET : 393 300 314 00027

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL – PLACE DE LA JUIVERIE
LOT 04 : Carrelage / Faïence**

- Montant initial du marché public : 7 541.22 euros H.T.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne les travaux modificatifs suivants en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Travaux en moins-value :
- Suppression de la pose et fourniture de 5m² de carrelage (article 4.01 de la DPGF), moins-value de 255.20 euros H.T.,
 - Suppression de la pose de 20m² de carrelage y compris liants (article 4.01 de la DPGF), moins-value de 600,00 euros H.T.,

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AU-084-218400885-20230227-DH2023_10-C